

Règlement du tournoi de l'AS VÉRINES

Article 1 : Le club de l'A.S Vérines organise son tournoi pour les jeunes le 28 juin 2025. 11 joueurs pour la catégorie : U16-U17.

Article 2 : Ce tournoi est doté de coupes et de lots qui récompenseront toutes les équipes.

Article 3 : Chaque équipe devra être représentée par un dirigeant, avoir un ballon à sa disposition ainsi que les licences des joueurs.

Article 4 : Les droits d'engagement sont fixés à 80€ pour les U16-U17.

Article 5 : Chaque responsable devra donner la composition de son équipe avant le début de la compétition, chaque équipe à droit à 2 remplaçants toutes catégories confondues.

Article 6 : Toute réserve concernant la participation d'un joueur non inscrit sur la liste déposée devra être faite avant le match.

Article 7 : Seul le gardien de but peut s'inscrire dans 2 équipes et seulement en qualité de gardien de but.

Article 8 : Les règles du jeu sont celles de la F.F.F.

Article 9 : Dans l'esprit du football d'animation, les arbitres ne sont pas munis de cartons. Concernant les éventuels troubles (comportement, jeu brutal), les arbitres peuvent être amenés à demander aux éducateurs et dirigeants des différentes équipes de sortir un joueur, celui-ci est remplacé pour le reste de la rencontre. Il est toutefois souhaitable que l'encadrement anticipe les éventuels problèmes.

Article 10 : L'organisation du tournoi est distincte selon les catégories.

Article 11 : En cas de litige, le club organisateur du tournoi sera seul juge et ces décisions seront sans appel.

Article 12 : Le comité organisateur décline toute responsabilité concernant les accidents qui pourraient survenir aux joueurs et dirigeants.

Article 12 : Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol (soyez vigilants).